

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Convocation du :
30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 4 avril, à 20 h 00 minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 30 mars, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint ;

Nombre de conseillers
présents : 11

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Marie-Françoise BOUCHER, Madame Delphine BRAULT, Madame Françoise GUILLO, Madame Claudette TRAVERS, Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Benoit FLEURY, Monsieur Olivier FAUCHEUX, Monsieur Jimmy RONCE

Nombre de conseillers
votants : 13

Absents excusés :

Monsieur Michel JAFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE,
Monsieur Ludovic LECOIN ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA,
Monsieur Clément CAVART, Monsieur Jonathan DUVAL

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 00 et demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu de conseil du 10 mars 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte-rendu de la séance du 10 mars 2022.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la décision de Monsieur Jimmy RONCE de démissionner de sa fonction de 2^{ème} adjoint au Maire. Cette décision a été validée par Madame le Préfet en date du 21 mars 2022. La commune disposait d'un délai de quinze jours pour fixer le nouveau nombre d'adjoints. C'est pourquoi, le conseil municipal est réuni ce soir en séance exceptionnelle.

I DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle qu'il a évoqué auprès des membres du Conseil Municipal la possibilité de se faire connaître afin de proposer sa candidature à cette fonction. Il précise qu'à ce jour il n'a pas eu de candidature.

Il précise qu'il est possible dans un premier temps de passer de 3 à 2 adjoints puis de repasser à 3 en temps voulu. En effet, il convient de définir les missions qui pourraient être confiées à ce nouvel adjoint. Une mission est déjà identifiée : le projet Cœur de village.

Madame TRAVERS indique qu'elle serait intéressée par cette fonction. Monsieur VAN DER STICHELE en prend acte et précise qu'il va falloir travailler sur les missions et délégations à mettre en place. Cela sera étudié avant l'été.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Monsieur VAN DER STICHELE ayant exposé aux membres du Conseil Municipal sa proposition de fixer dans un premier temps le nombre d'adjoints à deux afin de se laisser du temps pour approfondir les missions qu'un nouvel adjoint pourrait accomplir (opération « Cœur de village », mise à jour du Plan Local d'Urbanisme...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, (3 contre, 4 abstentions, 6 pour)

- Approuve la décision de fixer le nombre d'adjoints à deux à compter du 4 avril 2022.

Par voie de conséquence, le conseil municipal approuve que Monsieur Stéphane BOURGEOIS soit promu d'un rang au tableau des adjoints.

Le prochain conseil municipal est fixé au 7 avril 2022 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE</i>
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	<i>Ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA</i>
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	
Monsieur CAVART Clément		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur Jonathan DUVAL		Madame Françoise TRICHEUX	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benoît			